



Publication le

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

Liste des délibérations

DELIBERATION N° 2023 – 010

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION N° 2023 – 011

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION N° 2023 – 012

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

DELIBERATION N° 2023 – 013

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

DELIBERATION N° 2023 – 014

OBJET : LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL PLACE DU VIEUX MARCHÉ

DELIBERATION N° 2023 – 015

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION N° 2023 – 016

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS – EMPLOIS NON PERMANENTS ANNEE 2023 – AJOUT A LA DELIBERATION 2022- 071

DELIBERATION N° 2023 – 017

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION N° 2023 – 018

OBJET : ANCIEN CHEMIN RURAL LES PRES - ACQUISITION - ALIENATION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 28 février 2023, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 23 février 2023 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier

Membres absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe a donné pouvoir à M. DELVA Bruno ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. BAZIN Rémi ;

Mme HUCHET Maryse est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2023 – 010

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du budget principal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 28 février 2023, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 23 février 2023 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier

Membres absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe a donné pouvoir à M. DELVA Bruno ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. BAZIN Rémi ;

Mme HUCHET Maryse est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2023 – 011

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Madame Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe, a été désignée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Elle rappelle que le compte administratif représente les opérations effectuées au cours de l'exercice considéré. Après une présentation détaillée des éléments de ce compte administratif, elle indique qu'il fait apparaître les résultats de clôture suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1.946.837,57	2.274.253,66	1.356.868,83	1.871.582,16
+ 327.416,09		+ 514.713,33	
Résultat reporté (002) + 0		Résultat reporté (001) + 87.024,78	
Résultat cumulé + 327.416,09		Résultat cumulé + 601.738,11	
+ 929.154,20			

Elle précise, qu'en section d'investissement, les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à : **723.210,00 €** et en recettes à : **292.450,00 €**

Vu les justificatifs présentés concernant les dépenses et les recettes de l'exercice ;
Entendu toutes les explications nécessaires à la compréhension des comptes ;

Considérant la concordance des résultats de ce compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le Receveur

Sous la présidence de madame HUET Lisiane, 1^{ère} adjointe,
M. COQUELIN Phillipe ayant donné pouvoir à Mme HUET Lisiane,
Mme DOURDAIN Laurence, ayant donné pouvoir à M. DELVA Bruno, Maire,

M. le Maire s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité : 0 voix CONTRE et 19 voix POUR

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget principal de la commune, tel qu'il lui a été présenté.

**Pour extrait certifié conforme,
La 1^{ère} Adjointe Lisiane HUET**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 28 février 2023, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 23 février 2023 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier

Membres absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe a donné pouvoir à M. DELVA Bruno ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. BAZIN Rémi ;

Mme HUCHET Maryse est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2023 – 012

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du budget annexe Lotissement pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 28 février 2023, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 23 février 2023 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier

Membres absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe a donné pouvoir à M. DELVA Bruno ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. BAZIN Rémi ;

Mme HUCHET Maryse est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2023 – 013

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Madame Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe, a été désignée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Elle rappelle que le compte administratif représente les opérations effectuées au cours de l'exercice considéré. Après une présentation détaillée des éléments de ce compte administratif, elle indique qu'il fait apparaître les résultats de clôture suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
90.380,00	90.380,00	90.380,00	0,00
0,00		- 90.380,00	
Résultat reporté (002) + 0,00		Résultat reporté (001) + 0,00	
Résultat cumulé 0,00		Résultat cumulé - 90.380,00	
		- 90.380,00	

Vu les justificatifs présentés concernant les dépenses et les recettes de l'exercice ;
Entendu toutes les explications nécessaires à la compréhension des comptes ;

Considérant la concordance des résultats de ce compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le Receveur

Sous la présidence de madame Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe,
M. COQUELIN Phillipe ayant donné pouvoir à Mme Lisiane HUET ,
Mme DOURDAIN Laurence, ayant donné pouvoir à M. DELVA Bruno, Maire,

M. le Maire s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité : 0 voix CONTRE et 19 voix POUR

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement, tel qu'il lui a été présenté

**Pour extrait certifié conforme,
La 1^{ère} Adjointe Lisiane HUET**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 28 février 2023, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 23 février 2023 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier

Membres absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe a donné pouvoir à M. DELVA Bruno ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. BAZIN Rémi ;

Mme HUCHET Maryse est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2023 – 014

OBJET : LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL PLACE DU VIEUX MARCHÉ

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 25 janvier 2023, elle a validé le dépôt de la candidature de la commune à implantation d'une brigade de gendarmerie mobile sur le territoire.

Les services de l'Etat ont pris acte de cette candidature, et y apporteront une réponse au cours du 2nd semestre. Pour ce projet et compte tenu de l'implantation en mairie du service des titres d'identité, le Maire indique qu'il convient de louer un local dans le parc privé. Il suggère à l'assemblée de prendre en location, au 1^{er} mars 2023, le local d'une surface de 33 m² situé place du vieux marché moyennant un loyer mensuel de 299€ +20€ pour provision sur charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en location au 1^{er} mars 2023, le local professionnel situé place du vieux marché moyennant un loyer mensuel de 299€ +20€ pour provision sur charges.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment le le bail avec le propriétaire dudit bien.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 28 février 2023, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 23 février 2023 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier

Membres absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe a donné pouvoir à M. DELVA Bruno ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. BAZIN Rémi ;

Mme HUCHET Maryse est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2023 – 015

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire expose :

« En mars 2023, Mme BRIEL aura en charge la direction de l'accueil collectif de mineurs « Les Zizou's d'Izé », son planning sera modifié et son emploi au tableau des effectifs d'une durée de 34 heures annualisées doit être fixé à 35 heures annualisées.

Par ailleurs, Mme LEONARD et M. BLANCHARD réunissent les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade. La commune ayant rédigé ses lignes directrices de gestion, le document qui définit les modalités d'avancement, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021, ils pourront être nommés si l'assemblée décide de modifier leur emploi au tableau des effectifs. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de transformer au 1^{er} mars 2023 :
 - le poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} cl de 34/35^{ème} en un poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} cl à temps complet,
 - le poste de Rédacteur principal 2^{ème} cl à temps complet en un poste de Rédacteur principal 1^{ère} cl à temps complet ,
 - le poste d'agent Technicien principal 2^{ème} cl à temps complet en un poste de Technicien principal 1^{ère} cl à temps complet,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 28 février 2023, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 23 février 2023 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier

Membres absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe a donné pouvoir à M. DELVA Bruno ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. BAZIN Rémi ;

Mme HUCHET Maryse est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2023 – 016

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS – EMPLOIS NON PERMANENTS ANNEE 2023 – AJOUT A LA DELIBERATION 2022- 071

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 7 décembre, elle a défini le nombre d'emplois non permanents à ouvrir pour accroissement temporaire d'activité, et la rémunération de ces agents.

En ce qui concerne les animateurs en cours de qualification BAFA, recrutés dans le cadre des contrats d'engagement éducatif, les forfaits journées ont été fixés sur la base de jeunes mineurs (35 heures par semaines au plus) en stage pratique (1 journée ne peut faire moins de 6 heures).

Or, le centre de loisirs recrute des animateurs en cours de qualification BAFA qui sont majeurs et qui restent au-delà de leur temps de stage pratique ; aussi convient-il pour ces animateurs en cours de qualification BAFA de prévoir deux nouveaux forfaits journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DIT que la délibération 2022- 071 du 7 décembre 2022 est ainsi complétée : la rémunération des emplois en contrat d'engagement, sera fixée sur la base d'un forfait journée :
 - Animateur en cours de qualification
 - Journée de 5 heures : 24 euros
 - Journée de 10 heures : 48 euros



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 28 février 2023, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 23 février 2023 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier

Membres absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe a donné pouvoir à M. DELVA Bruno ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. BAZIN Rémi ;

Mme HUCHET Maryse est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2023 – 017

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire indique que quatre agents de la filière technique et un agent de la filière administrative réunissent les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade. La commune ayant rédigé ses lignes directrices de gestion, le document qui définit les modalités d'avancement, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021, ils pourront être nommés si l'assemblée décide de modifier leur emploi au tableau des effectifs. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de transformer au 1^{er} avril 2023 :
 - L'emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème}cl à temps complet en emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère}cl à temps complet,
 - Les quatre emplois d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} cl à temps complet en emplois d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} cl à temps complet,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 28 février 2023, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 23 février 2023 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier

Membres absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe a donné pouvoir à M. DELVA Bruno ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. BAZIN Rémi ;

Mme HUCHET Maryse est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2023 – 018

OBJET : ANCIEN CHEMIN RURAL LES PRES - ACQUISITION - ALIENATION

Comme rappelé lors de la séance du 7 décembre 2022, en 2011, une campagne de régularisation des chemins ruraux a été menée, mais faute d'accord entre toutes les parties, toutes les cessions foncières n'ont pas été réalisées. Concernant le chemin rural du lieu-dit Les Prés, la commune devait procéder à l'acquisition de la parcelles 1194 pour la rétrocéder ensuite, cela n'a pu être accompli. Aujourd'hui ces régularisations sont envisageables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Vu l'enquête publique,

Vu l'avis du service des domaines,

- **ACCEPTE** d'acquérir la parcelle L 1194 d'une surface de 34 m² auprès de Mme Odette FREREUX au prix de 34€ hors taxes, hors droits,
- **ACCEPTE** de céder à monsieur Nicolas, Jean, Marie TREGARO et à madame Audrey, Catherine, Michelle PLEUVRY ladite parcelle L 1194 d'une surface de 34 m² au prix de 34€ hors taxes, hors droits,
- **DIT** que les actes seront rédigés par la SCP OUAIRY et de GIGOU et les frais à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA